

2 juillet 2015

**36<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA  
Genève, Suisse**

**30 juin - 2 juillet 2015**

**Décisions**

Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA,

Rappelant que tous les aspects des travaux de l'ONUSIDA sont guidés par les principes directeurs suivants et donc :

- Alignés sur les priorités de parties prenantes nationales,
- Fondés sur la participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection à VIH,
- Fondés sur les droits humains et l'égalité des sexes,
- Fondés sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques disponibles,
- Promoteurs de ripostes complètes au sida qui intègrent la prévention, le traitement, les soins et l'appui, et
- Fondés sur le principe de non-discrimination ;

**Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

1. *Adopte* l'ordre du jour ;

**Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la trente-cinquième réunion**

2. *Adopte* le rapport de la 35<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA ;

**Point 1.3 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif**

3. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif ;

**Point 1.4 de l'ordre du jour : Rapport de la Présidence du Comité des organismes coparrainants (COC)**

4. *Prend note* du rapport de la Présidence du Comité des organismes coparrainants ;

**Point 2 de l'ordre du jour : Le point sur la riposte au sida dans le programme de développement pour l'après-2015**

- 5.1 *Prend note* du rapport ;
- 5.2 *Réaffirme* son engagement à mettre fin à l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030, comme convenu lors de la 34<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme, y compris la vision Zéro nouvelle infection à VIH, zéro discrimination et zéro décès lié au sida ;
- 5.3 *Réaffirme* la résolution 2015 de l'ECOSOC concernant le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (E/RES/2015/2), plus particulièrement le paragraphe opérationnel huit concernant la valeur des enseignements tirés de l'action menée au niveau mondial pour lutter contre le sida pour le programme de développement pour l'après-2015, notamment ceux tirés de l'approche unique du Programme commun, et *réaffirme* également que le Programme commun offre aux organismes des Nations Unies un exemple utile à suivre, selon qu'il convient, reposant sur des situations et des priorités nationales pour renforcer la cohérence stratégique, la coordination, l'orientation axée sur les résultats, la gouvernance sans exclusive et l'impact au niveau des pays ;
- 5.4 *Encourage* le Programme commun à plaider pour que l'approche multisectorielle de la riposte au sida soit prise en compte dans les indicateurs cibles pertinents pour le VIH, dans le cadre des objectifs de développement durable proposés ;

**Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur le processus consultatif visant à actualiser et à élargir la Stratégie de l'ONUSIDA 2011-2015 durant la période d'accélération 2016-2021**

- 6.1 *Accueille favorablement* le Rapport sur le processus consultatif multipartite visant à actualiser et à élargir la Stratégie de l'ONUSIDA 2011-2015 durant la période d'accélération 2016-2021 et *exprime* sa satisfaction relativement au processus consultatif conduit à ce jour ;
- 6.2 *Rappelle* ses décisions prises à la 35<sup>ème</sup> réunion, en particulier les suivantes :
- a. Réaffirmer la vision de l'ONUSIDA des « Trois zéros » et les orientations stratégiques de la Stratégie 2011-2015 actuelle de l'ONUSIDA ;
  - b. Prendre note des nouvelles données et analyses des derniers rapports de l'ONUSIDA (« Gap report », « Accélérer la riposte », « Le rapport sur les villes ») qui présentent des données concrètes incontestables en faveur d'une accélération de l'investissement et de l'action dans les cinq prochaines années, en tenant compte des différences régionales, pour permettre aux pays de mettre fin à l'épidémie de sida à l'horizon 2030 ;
- 6.3 *Prend note de* l'avant-projet de la Stratégie de l'ONUSIDA 2016-2021 et attend la Stratégie actualisée et élargie qui sera présentée pour adoption à la 37<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme ;

#### **Point 4 de l'ordre du jour : Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF)**

- 7.1 *Prend note* du rapport et *attend avec intérêt* la présentation pour adoption, lors de la 37<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme, d'un Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF), conformément à la décision 3.5 de la 35<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme ;
- 7.2 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA de constituer un groupe de travail qui inclura des représentants des organismes coparrainants et des experts indépendants, pour examiner et préciser le cadre des résultats et des responsabilités de sorte que celui-ci puisse guider les travaux du Programme commun en accord avec les priorités définies par la Stratégie actualisée, et permette de communiquer aux États membres et au Conseil de Coordination du Programme des informations stratégiques qui serviront à mener une évaluation critique des réalisations du Programme commun et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Stratégie, et pour présenter le cadre des résultats et des responsabilités révisé lors de la 38<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme ;
- 7.3 *Demande* à l'ONUSIDA de continuer à attirer l'attention sur des domaines ou des thèmes particuliers dans le cadre des comptes rendus réguliers sur l'UBRAF, et de rendre compte lors de la 38<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme des difficultés liées à la fourniture des services, notamment des principales lacunes, et d'émettre des recommandations pour y remédier, en se fondant sur les meilleures pratiques et les leçons tirées ;
- 7.4 *Adopte* le rapport financier et les états financiers audités de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- 7.5 *Prend note* de la mise à jour intermédiaire de la gestion financière de l'exercice biennal 2014-2015 pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 mars 2015, y compris le financement partiel des passifs liés au personnel et la reconstitution du Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments
- 7.6 *Encourage* les gouvernements donateurs à verser dès que possible leur contribution au titre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2012-2015 ;
- 7.7 *Approuve* un niveau minimum pour le solde net des fonds de l'UBRAF équivalent à 22 % du budget biennal de l'ONUSIDA, et
- 7.8 *Encourage* à nouveau les gouvernements donateurs à effectuer des contributions pluriannuelles en 2015 au titre de l'UBRAF 2016-2017 ;

#### **Point 5 de l'ordre du jour : Suivi du volet thématique de la 35<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme**

- 8.1 *Prend note* avec satisfaction du rapport de synthèse de la session thématique du Conseil de Coordination du Programme sur la réduction de moitié de la transmission du VIH parmi les consommateurs de drogues injectables et *rappelle* les points de

décision 8.1 à 8.11 de la 24<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA<sup>1</sup> ;

- 8.2 *Reconnaît* la nécessité de renforcer les efforts pour lutter contre la transmission du VIH parmi les consommateurs de drogues par l'adoption et la mise en œuvre de politiques exhaustives en matière de drogues qui sont basées sur le respect des droits de l'homme, promeuvent le droit de chacun de jouir du meilleur état de santé possible, respectent la dignité de tous et sont étayées par les interventions de réduction des risques liées au VIH et concernant les consommateurs de drogues, telles qu'énoncées dans le *Guide technique destiné aux pays pour la définition des objectifs nationaux pour l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien en matière de VIH/sida* (OMS, ONUDC, ONUSIDA ) et dans les lignes directrices consolidées de l'OMS sur la prévention, le diagnostic, le traitement et les soins du VIH pour les populations clés, en tenant compte de la situation du pays et, de surcroît, qu'il convient de planifier, mettre en œuvre, suivre et évaluer les services liés au VIH destinés aux consommateurs de drogues en impliquant ces derniers ;
- 8.3 *Encourage* le Programme commun à :
- a. Travailler avec les États membres à l'élaboration de programmes fondés sur des données probantes, prenant en considération la question du genre et étayés par les preuves existantes et les lignes directrices sur la prévention, le traitement et les soins liés au VIH pour les consommateurs de drogues injectables, y compris des interventions structurelles qui créent des environnements favorables ;
  - b. Dans le cadre du plaidoyer pour disposer de ressources suffisantes pour mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030, travailler avec les États membres et d'autres donateurs pour veiller à ce que des financements soient alloués à la mise en œuvre de programmes efficaces et fondés sur les faits pour lutter contre le VIH et la consommation de drogues injectables, notamment par le biais du travail des réseaux de la société civile touchés ;
  - c. Renforcer les recommandations sur l'importance de la justice, de l'application des lois et de la collaboration du secteur de la santé, les mesures alternatives à l'incarcération, la nécessité de recourir à la science et aux données probantes pour piloter les politiques, et à des programmes de prévention et de traitement complets basés sur des éléments probants, y compris le traitement médicamenteux ;
- 8.4 *Encourage* le Programme commun et les partenaires pertinents à participer pleinement et à apporter leur solide expertise à la Session extraordinaire 2016 de l'UNGASS sur le problème mondial de la drogue en vue de promouvoir des résultats de santé publique tels que la réduction de la transmission du VIH et la fin du sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030, notamment dans le cadre du Système de contrôle international des drogues, et *insiste en outre* sur le fait qu'une attention particulière doit être accordée aux problèmes ayant un impact sur le VIH parmi les consommateurs de drogues injectables, lors de la Réunion de haut niveau sur le VIH/sida en 2016 ;

---

<sup>1</sup>[http://www.unaids.org/sites/default/files/en/media/unaids/contentassets/documents/pcb/2009/20090624\\_pcb\\_24\\_decisions\\_FINAL\\_fr.pdf](http://www.unaids.org/sites/default/files/en/media/unaids/contentassets/documents/pcb/2009/20090624_pcb_24_decisions_FINAL_fr.pdf)

**Point 6 de l'ordre du jour : Actualisation des problèmes de gestion stratégique des ressources humaines**

- 9 *Prend note* de l'actualisation des problèmes de gestion stratégique des ressources humaines ;

**Point 7 de l'ordre du jour : Déclaration du représentant de l'Association du personnel de l'ONUSIDA**

- 10 *Prend note* de la déclaration faite par le représentant de l'Association du personnel de l'ONUSIDA.

[Fin du document]